

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS167/20/0288

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

ROCAME SA
 Rue Isidore Vandevenne, 8
 4350 Lamine (Remicourt)
 BE0439315968

Site contrôlé

ROCAME SA
 Rue Isidore Vandevenne, 8
 4350 Lamine (Remicourt)
 BE 0439 315 968

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

* Production

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 + production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Froment d'hiver (6,63 ha)	Biologique
Orge de Brasserie (6,82 ha)	Biologique
Épeautre d'hiver (11,75 ha)	Biologique
Petit épeautre (5,37 ha)	Biologique
Carotte (8,64 ha)	Biologique
Multiplication de semences en mode production biologique (5 ha)	Biologique
Pois récoltés à l'état frais, pois de conserverie (8,87 ha)	Biologique
Haricots (7,66 ha)	Biologique
Chicorée à inuline (7,73 ha)	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

09/03/2023 - Herstal
 Organic Operation Manager
 Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 07/03/2023 au 31/03/2025